

Indemnités de fonction des élus

Tableau annexe portant sur le montant des indemnités allouées

Valeur de l'indice brut 1015 (Décret n°2016-670 du 25 mai 2016) : 45 891,35€

Fonction	Désignation des élus	Taux de l'indemnité	Valeur annuelle brute	Valeur mensuelle brute
Président	Philippe VARLET	18,5%	8 489,90€	707,49€
1 ^{er} vice-président	Jean-Claude LECLABART	9,2%	4 222,00€	351,83€